

Mairie
Place Jean-Pierre RACAUD-Robert ALIBERT
81 470 Maurens-Scopont

Département du Tarn

Procès-verbal de la séance du jeudi 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq février à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : Claude REILHES, Sandrine NARDI, Christophe BOYER, BOZOVIC Ninoslava, TEQUI Maryse, Damien WEISSE, GRENARD Stéphanie, ROUX Stéphane Sébastien LANGE

Excusés : MIRATON Didier, JOULIE Frédéric

Secrétaire de séance : LANGE Sébastien



Ordre du jour :

- **Délibération pour modification de l'appellation de la route de Veilhes**
- **Délibération pour l'adoption du règlement du cimetière**
- **Délibération pour la révision des loyers des appartements**
- **Point sur le dossier Fibre**
- **Point sur le site internet de la commune**
- **Questions diverses**

↳ **POINT SUR LA FIBRE**

Beaucoup de communes veulent la fibre en enterré.

Ce que veulent Tarn Fibre c'est que tout soit prêt quand ils vont arriver pour commencer.

Ils veulent qu'on passe par un bureau d'étude.

Si c'est rapide avec le bureau d'étude, l'ouvrage sera fait rapidement.

Il y a déjà un devis qui a été demandé, cela se chiffre vers les 24 000€.

Il faut voir avec d'autres bureaux d'étude.

RDV le 08/03 ;

On nous informe aussi que la fibre qui avait été posée ne servira pas.

Le planning est retardé de pratiquement 1 an.

La date butoir est 2022.

↳ **AUTOROUTE**

Réunion du 25/02 au matin c'était la commission d'aménagement foncier sur les communes de Cambon Les Lavour, Villeneuve et Maurens-Scopont.

Il est proposé de faire avec la commission un remembrement pour refaire des parcelles ou des groupes de terrain ;

On a le choix de laisser l'opérateur faire les expropriations ou de trouver des solutions d'échanges entre les uns et les autres pour ne pas être lésé.

L'ensemble des délégués a voté à l'unanimité pour mutualiser la perte foncière, pour que soit trouvés des solutions à l'ensemble des trois communes.

Toutes les parcelles vont être classées par catégorie.

Le planning est à peu près le suivant :

- concessionnaire 2021
- Etude 2023

- Travaux 2024 2026

↳ **MODIFICATION DE L'APPELLATION D'UNE VOIE COMMUNALE**

M. le Maire informe que lors de la nomination des voies de la commune pour l'adressage nous avons nommé la voie communale n° 8 : ROUTE DE VEILHES

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à faire un changement de cette appellation pour plus de précision et être en cohérence entre l'appellation du lieu et de la voie.

Il propose de la nommer : ROUTE DE GIBRANDE comme la dénomination des parcelles afférentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTER cette nouvelle appellation de la voie communale N°8 en GIBRANDE
- DEMANDER à M. Le Maire de faire le nécessaire pour en informer les services concernés

↳ **MODIFICATION D'UN NUMERO D'HABITATION**

Mme BOZOVIC demande si on peut modifier son numéro d'habitation.

On l'informe que cela est un arrêté que M. le Maire doit prendre.

↳ **REGLEMENT CIMETIERE**

Les membres de la commission « Cimetière » ont rédigé un nouveau règlement pour le cimetière.

Ce nouveau document précise les termes du règlement de la commune, les dispositions générales, les dispositions particulières et ainsi que pour le columbarium et le jardin du souvenir.

Il est proposé le mètre carré au prix de 100€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVER le règlement municipal pour le cimetière,
- APPROUVER le prix de 100€ le m²
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents

↳ **REVISION DES LOYERS 2021**

M. le Maire informe que les loyers des logements communaux n'ont jamais été révisés et souhaite faire cette révision à partir de cette année 2021.

Dès lors qu'une clause de ré indexation est stipulée dans le bail, le loyer peut être révisé chaque année à une date préalablement précisée dans le contrat, ou à défaut, à sa date anniversaire.

Afin de permettre une indexation des loyers sur le coût de la vie, et plus précisément sur l'inflation, l'INSEE publie tous les trimestres l'Indice de Référence des Loyers, dit IRL.

Cet indice sert de base légale de calcul à la révision annuelle des loyers.

La révision d'un loyer est calculée comme suit:

Montant du loyer actuel x IRL* du trimestre concerné

IRL* du trimestre de l'année précédente

(* Indice de Référence des loyers)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DEMANDER à M. le Maire de faire le nécessaire pour réviser les loyers des 4 locataires,
- SIGNER tous documents autorisant cette révision.
- DEMANDER à M. le Maire de faire cette révision tous les ans à la date anniversaire des baux de chaque locataire

↳ **SITE INTERNET**

Mme SERRA doit valider son projet de formation ;

On veut que le site soit facile et simple d'utilisation.
 On doit choisir un nom de domaine, il est proposé « maurens-scopont.fr ».
 Le conseil est d'accord
 Une réunion sera à prévoir avec Mme SERRA pour continuer à y travailler.

↳ QUESTIONS DIVERSES

➤ TERRITOIRE D'ENERGIE

Réunion le 08 mars

➤ ASSOCIATION DU THEATRE

Il souhaite savoir si une subvention sera versée cette année.
 IL sera versé une subvention qui sera attribuée après le vote du budget.

➤ ECOLE

7 élèves de Maurens-Scopont vont à Cuq-Toulza.
 Il y aura une augmentation pour 2021 des charges pour l'école environ 1310€ par enfant
 A la rentrée, il y a une ASM qui sera à la retraite
 Perte d'une classe
 Les parents vont avoir une augmentation de la cantine

➤ POUBELLES

Au clauzolles, l'abri des poubelles est en mauvaise état.
 Il faut nettoyer régulièrement.

➤ DRAPEAUX

Il faut en racheter

Prochaine réunion le 25/03/2021

Signatures :

WEÏSSE Damien		BOZOVIC Ninoslava	
LANGÉ Sébastien		GRENARD Stéphanie	
JOULIE Frédéric		NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane		BOYER Christophe	
MIRATON Didier	EXCUSE		

